

Décidément, on peut craindre qu'il n'y aura jamais d'autre bonne nouvelle pour le patronat que celle qui lui annonce l'augmentation de ses profits. L'espérance de vie s'allonge, et c'est une catastrophe! Nous serons toujours ou trop vieux ou trop jeunes, inutilement instruits ou en bonne santé, mais jamais assez défendus, surveillés, réprimés, jugés et exploités. La Défense, l'Intérieur, la Justice sont les seuls budgets qui méritent d'être augmentés... Et c'est sur un ton alarmiste que la question des retraites et de leur réforme est abordée. Pourtant, le danger n'est pas si grand ni le problème si compliqué. L'augmentation de la "charge" des retraites signifie simplement que notre société devra progressivement consacrer une part plus importante des richesses produites pour la supporter. Mais encore faut-il pour cela accepter de renforcer les solidarités et de rompre avec la culture triomphante de l'égoïsme de l'individu libéral. Surtout, cela suppose de dénoncer les inégalités existantes

par le Produit Intérieur Brut et le taux de croissance économique. On ne peut évaluer l'augmentation de la "charge" que représentent les inactifs sans la mettre en relation avec l'accroissement de la richesse produite pendant la même période. Cette richesse s'accroît régulièrement et la tendance devrait se poursuivre pendant les décennies à venir. La plupart des économistes estiment que le PIB à distribuer aura plus que doublé dans 40 ans, soit un taux de croissance de 1,7 à 2 % par an. Mais encore faut-il que cette richesse soit répartie de manière à satisfaire les besoins sociaux qui se présenteront. Soyons sérieux ! Le patronat ne peut vouloir pérenniser une baisse de 10 points de la part des salaires au profit du capital, exiger la poursuite d'une politique d'exonération de ses cotisations sociales et, en même temps, prétendre équilibrer le régime de retraite par répartition. Il faut choisir : soit c'est la part du gâteau du capital qui augmente pour servir de meilleurs

inégalité supplémentaire qu'introduit un tel système - de fait, c'est plus de 5 millions de personnes (chômeurs, RMistes, précaires...) qui sont (et seront) dans l'incapacité de se constituer une épargne personnelle -, la capitalisation ne pourra en rien résoudre le problème des retraites :

Quel que soit le système de retraite, ce seront toujours les "actifs" qui feront vivre les "inactifs". La mise en place de fonds de pension même "à la française" ne permettra pas miraculeusement d'engendrer une richesse qui n'aura pas été préalablement produite par le travail d'un actif. Si l'épargne et la capitalisation pouvaient produire toutes seules de la richesse, nous pourrions tous cesser, dès maintenant, de travailler. Tout au plus, nous pourrions espérer nous faire payer nos retraites par des travailleurs asiatiques, sud-américains ou africains, mais à condition

Choix du système de retraite

et de répartir équitablement l'effort. Bref, mettre la production des richesses au service de la satisfaction des besoins sociaux et non pas des profits servis à une minorité d'actionnaires.

Bien poser le problème

En 1950, personne n'avait prévu le microprocesseur, les 5 semaines de congés payés, le baby-boom... Aussi faut-il se méfier des docteurs Diafoirus patronaux, gouvernementaux et autres experts et maquignons syndicaux à leur botte qui nous abreuvent de pseudo-postulats plus alarmants les uns que les autres et qui débouchent invariablement sur la prétendue explosion à terme du régime de retraite par répartition. Pour autant, il y a un fait démographique peu contestable. Dans les prochaines décennies, du fait de l'allongement de la durée de vie, la France connaîtra probablement un vieillissement démographique qui ne sera pas compensé par une hausse du taux de fécondité. Les plus de 60 ans devraient représenter environ 33 % de la population en 2040 contre 20 % aujourd'hui ; les 20-60 ans passer de 54 à 46 % en 2040... Doit-on cependant en conclure que la "charge" pesant sur les actifs augmentera de manière considérable ? La fameuse "bombe démographique" doit être désamorcée ! D'abord, le ratio inactifs/actifs couramment utilisé doit être fortement nuancé car les inactifs comprennent aussi les jeunes, les femmes au foyer et ceux qui, pour différentes raisons, ne peuvent travailler. Si l'on considère l'ensemble des inactifs (hors chômeurs), le ratio n'augmente plus que de 25 % (1 actif pour 1,23 inactif à 1 actif pour 1,54 inactif). Ensuite, tous les actifs ne sont pas au travail. Les chômeurs sont également à la "charge" des actifs occupés. Le rapport inoccupés/occupés ne serait supérieur que de 4,4 % en 2040 à son niveau de 1993, sur la base d'hypothèses retenues de réduction progressive du chômage par le Conseil d'Orientation des Retraites (COR). Où est donc le choc annoncé ?

Relever un défi politique

Le vrai problème n'est pas tant démographique que politique et social : favoriser l'emploi et répartir autrement la richesse produite. Assurer l'équilibre des régimes de retraite par répartition suppose de pouvoir agir sur le ratio de dépendance, c'est-à-dire sur le rapport entre le nombre de retraités et celui des salariés actifs occupés. Pas d'autre solution que d'augmenter le nombre d'actifs cotisants en mettant d'urgence en place une politique qui :

- ◆ diminue le taux de chômage, rompt avec la précarité et les emplois "jetables" de manière à parvenir le plus tôt possible à une situation proche du plein-emploi. Il est illusoire de penser qu'on pourra prendre en charge 10 millions de retraités supplémentaires dans une société qui connaîtrait encore un chômage de masse (10 % de la population active) ;

- ◆ augmente le taux d'activité. Comment exiger un recul de l'âge de départ à la retraite lorsqu'on ne cesse de mettre des travailleurs en préretraite forcée pour justifier des plans sociaux et réduire la masse salariale ? De fait, actuellement, l'âge médian d'arrêt d'activité est de 57,5 ans pour les hommes et de 56,8 ans pour les femmes.

Enfin, si l'on peut craindre un vieillissement de la population, voire une future "dépopulation" comme en Allemagne et en Italie, il est temps de mettre un terme à la politique d'immigration que nous connaissons depuis plusieurs années et qui conduit la France à avoir un de ses flux migratoires historiquement le plus bas.

Contre toute imposture

L'escroquerie essentielle à laquelle se livrent nos docteurs Diafoirus consiste à occulter le problème de fond du financement de toute la protection sociale : celui de la production de richesses mesurée

dividendes aux actionnaires, soit c'est celle des salariés, pour contribuer au financement des retraites.

Faire un choix de société

La part des retraites dans le PIB augmentera inévitablement, et ce d'autant que nous souhaitons faire évoluer le pouvoir d'achat des retraités au même rythme que celui des salariés. Mais cette augmentation de 7 à 8 points de PIB sur 40 ans est-elle vraiment "insoutenable" comme le prétendent le MEDEF et les gouvernements (actuels et précédents) ?

- ◆ Sauf à trouver scandaleuse l'augmentation de l'espérance de vie, on ne voit pas ce qu'il y aurait de choquant à ce qu'une société consacre une plus grande part de sa richesse au bien-être d'une population vieillissante. Pourquoi travailler ? Pourquoi produire de

de payer l'arsenal militaire et colonial nécessaire !

- Un système par capitalisation revient à rendre contradictoires les intérêts des actifs, des chômeurs et ceux des retraités. Actif, j'ai besoin de disposer de revenus élevés pour épargner. Retraité, je veux obtenir la meilleure rémunération immédiate de mon capital par une réduction de la masse salariale (licenciements, blocage des salaires, etc.). Le futur retraité que je serai finira par licencier l'actuel salarié que je suis !

Cessons donc de rêver à une "démocratie actionnariale" ou à une socialisation de l'actionariat comme le font les syndicats "gestionnaires". L'individualisme patrimonial conduit à vouloir le beurre et l'argent du beurre, ce que le capitalisme parvient certes à réaliser, mais seulement pour quelques-uns !

Choix de société

la richesse ? Pour justifier des écarts de revenus qui vont de 1 à 1000 ou pour assurer la vieillesse, l'éducation et la santé de tous ?

- ◆ La raison d'être d'un système de retraite par répartition est d'organiser une solidarité sociale, ne serait-ce qu'intergénérationnelle. C'est le minimum pour assurer une citoyenneté commune et donner un peu de consistance à notre idéal démocratique. Pourtant, c'est ce qui est remis en cause aujourd'hui par ceux qui ne cessent d'opposer les intérêts des actifs à ceux des retraités.

Ce qui est insoutenable, ce n'est pas de prendre en charge la retraite de nos parents ou l'éducation de nos enfants, c'est de demander à ceux qui ont moins de donner toujours plus à ceux qui ont déjà beaucoup !

Refuser les fausses solutions

Les solutions avancées par le MEDEF et le gouvernement sont essentiellement au nombre de 2 : allonger la durée de cotisation et réduire le montant des pensions. La 1^{ère} rentre en contradiction (même Fillon l'admet) avec l'actuel pratique du patronat (licenciements massifs, recours aux préretraites) ; la 2^{ème} représenterait une régression sociale sans précédent puisqu'elle suppose une paupérisation des retraités qui nous replacerait dans une situation à peu près équivalente à celle des années 50 et 60. En vérité, ce qui est visé, au-delà de ces incohérences, c'est le renforcement d'un système par capitalisation. Plus le taux de remplacement sera faible (le taux de remplacement est le ratio entre la 1^{ère} pension et le dernier revenu d'activité), plus la nécessité de l'épargne individuelle sera forte !

La capitalisation, revendication déclarée du MEDEF est l'un des principaux engagements du candidat Chirac. Mais c'est aussi ce qui a déjà été mis en place sournoisement par le développement considérable de l'épargne salariale. Pour le moment (affaire Enron, crise boursière), le contexte ne se prête pas à une attaque frontale du gouvernement sur ce sujet. Mais il ne fait aucun doute que la condition première de sa mise en place soit l'allongement de la durée de cotisation. Le salarié qui ne voudra ou ne pourra pas travailler plus de 37,5 ans devra accepter un effondrement de sa pension s'il n'a pas souscrit à une forme de retraite par capitalisation individuelle ou collective. Mais, outre l'insupportable

Dénoncer les vraies inégalités

Depuis de nombreux mois, le discours gouvernemental justifie l'alignement de la durée de cotisation du secteur public sur celle du privé au nom de l'équité. Discours facile qui alimente les préjugés en ce qui concerne les "privilèges" supposés des fonctionnaires, mais qui oublie de rappeler que jusqu'en 1995, la pension des fonctionnaires représentait en moyenne 66 % du dernier salaire, contre 64 % dans le privé, et que le décrochage entre privé et public a été opéré en 1993 par Balladur avec une réforme promulguée en plein mois de juillet ! Plutôt que d'opposer en bloc public et privé, on ferait mieux de remédier aux inégalités les plus criantes de nos systèmes de retraite. La réforme Balladur a engagé une perte sans précédent du pouvoir d'achat des retraités dans le privé. Ainsi le COR a calculé que le niveau relatif des pensions devrait, en moyenne, baisser de près de 20 % d'ici à 2040. De plus, des chercheurs de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques ont réalisé des calculs de cas-types qui montrent que, dans les années à venir, cette baisse sera plus importante pour les bas salaires et les travailleurs ayant connu des carrières "accidentées".

Notre système de retraite ne se contentera donc plus de reproduire les inégalités qui existent déjà sur le marché du travail, il les accentuera.

Par ailleurs, l'espérance de vie à la retraite n'est pas la même pour tous. Pour les sexagénaires actuels, la durée espérée de retraite est, en moyenne, d'une vingtaine d'années. Mais cette moyenne dissimule de fortes disparités d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre : cadres et professions libérales ont une espérance de retraite de 20,5 ans en moyenne ; les ouvriers, 14 ans seulement ! Lorsqu'on sait que, souvent, les ouvriers et employés qui partent actuellement ont commencé à travailler à 16-17 ans, ils auront donc cotisé - s'il n'y a pas eu d'interruption de carrière ou de période de chômage -, 43 ans environ sans que cela leur apporte de quelconques avantages quant au montant de leur retraite. 43 ans de cotisations pour 14 ans de retraite contre 37-38 ans de cotisations pour 20 ans de retraite !

Ils cotisent plus longtemps que les autres catégories, meurent plus vite, touchent des pensions plus faibles et moins longtemps. Et le gouvernement voudrait augmenter la durée de cotisation ! ?

Comment ça marche

RETRAITE

La Répartition

Pour que le système par répartition fonctionne, il faut que, pour une période donnée, les cotisations payées par les actifs soient égales aux retraites perçues par les retraités. Les cotisations -salariales et patronales- étant calculées sur les salaires bruts, l'intérêt des retraités est de voir progresser la masse salariale, c'est-à-dire que les actifs obtiennent des salaires élevés et qu'il n'y ait pas de chômage. Intérêt qui rejoint celui des salariés : être nombreux à cotiser (pas de chômage) et supporter des

cotisations de taux réduit. La logique de la répartition repose donc sur la recherche du plein-emploi et sur une masse salariale en croissance.

Le système de la répartition permet d'appliquer des choix politiques décidés démocratiquement après débat public : si, pendant une période donnée, un déséquilibre existe, il est possible de débattre de la situation et de décider éventuellement de modifier la date du départ en retraite, ou le taux des cotisations, etc. Ainsi les salariés et les retraités, comme citoyens, conservent un pouvoir d'intervention sur leur niveau de revenu.

Quand le gouvernement nous dit qu'il veut sauvegarder le régime par

répartition, c'est qu'il a compris que la y est fortement attachée. Son objectif marchés financiers, reste cependant paie les retraités vers la capitalisation proposant de repousser l'âge de départ 40 dans le privé, 40 annuités au lieu de et patronat savent qu'un certain non annuités et le taux plein qu'au-delà des études et de l'âge d'entrée dans la

Nos revendications

- ◆ 37,5 années de cotisations pour tous, public comme privé.
- ◆ Départ à la retraite à taux plein dès que l'âge requis est atteint (55 ans-60 ans).
- ◆ Taux de remplacement net de 75% (taux qui correspond au niveau moyen constaté par le COR).
- ◆ Pour des emplois stables à temps complet, contre toutes les formes d'emploi précaire, suppression des exonérations de charges accordées au patronat.
- ◆ Priorité au système par répartition. Suppression de tous les avantages fiscaux et sociaux pour les fonds d'épargne salariale, assurance-vie et autres fonds de pension de type Pefon et Cref : chacun est libre de se constituer une retraite complémentaire mais la collectivité n'a pas à la financer.
- ◆ Indexation des retraites sur les salaires nets (ce qui remet en cause la réforme Balladur), de façon à assurer la parité des niveaux de vie entre actifs et retraités.

La réforme Balladur

Elle a introduit 4 changements importants dans le calcul et l'attribution de la retraite de base :

→ Le passage progressif de 150 à 160 trimestres (40 ans) d'ici 2003 pour obtenir une retraite à taux plein avant 65 ans (50 % du salaire moyen de référence dans la limite du plafond de la sécurité sociale).

→ Le passage progressif des 10 aux 25 meilleures années d'ici 2008 pour l'établissement du salaire moyen de référence servant au calcul de la retraite.

→ L'indexation des retraites sur les prix.

→ La revalorisation des salaires annuels (qui passent de 10 à 25) portés au compte et servant pour le calcul de la retraite s'effectue désormais sur les prix et non plus sur le salaire moyen.

Le modèle Suédois

La Suède est souvent citée comme la réforme " parfaite " des retraites. En fait, celle-ci conduit à modifier l'ensemble de l'architecture du système de retraites en remplaçant les systèmes à prestations définies, c'est-à-dire dont le montant est l'élément central de la formule de calcul, par des systèmes à cotisations définies. Les futures retraites à cotisations définies servies en répartition seront calculées selon des principes actuariels (systèmes de comptes notionnels) et leur montant dépendra de l'évolution de l'espérance de vie (on retrouve la même idée au MEDEF). Au-delà du jargon technique, ce qu'il convient de retenir dans cette réforme, c'est que la référence à un montant des retraites relativement aux revenus d'activité disparaît dans la formule de calcul. Le taux de cotisations n'est plus la variable d'ajustement centrale du système. Face à l'augmentation de la part des personnes âgées et de l'espérance de vie, le système s'ajuste désormais par la baisse du montant des prestations et le recul de l'âge de la retraite. Les régimes de retraite à cotisations définies, souvent présentés comme de nouveaux modèles à suivre, entérinent une formidable "régression sociale" pour les futurs retraités. Et bien évidemment, devant la baisse prévisible des retraites, des compléments obligatoires par capitalisation ont été prévus !

PEE et capitalisation

Comparatif de la fiscalité entre une prime d'intéressement versée sur un PEE, et un complément de salaire sous forme de prime

Prime		1 050 €
Intéressement versé sur un PEE	300 €	
Abondement (250 % jusqu'à 300 €)	750 €	
Cotisations patronales : 50 %	0 €	525 €
* Coût total pour l'entreprise	1 050 €	1 575 €
Gain brut pour le salarié	1 050 €	1 050 €
Cotisations salariales : 25 %	0 €	260 €
** CSG-CRDS	80 €	80 €
*** Impôt sur le revenu	0 €	175 €
Gain net pour le salarié	970 €	535 €
Placement de la somme en FCPE Rendement après 5 ans:100% (gain brut)	970 €	
CSG-CRDS-prélèvement social : 10 %	97 €	
Impôt sur les plus-values : 16 %	0 €	
Gain net pour le salarié	873 €	
Somme au bout de 5 ans	1 843 €	535 €

Evaluation approximative du manque à gagner

- ◆ pour la Sécurité sociale 700 €
- ◆ pour le budget de l'Etat 300 €

* Ce coût doit être minoré puisque l'entreprise peut déduire l'intéressement du bénéfice imposable, de plus elle est exonérée de taxes (salaires, taxe d'apprentissage) et participations (formation continue, construction).

** CSG : 7,5 % ; CRDS : 0,5 % sur 95 % des droits.
*** Abattement de 10% et 20% - tranche de 31 %.

Intéressement, Participation, Plan d'Épargne Entreprise (PEE)... des termes parfaitement inconnus dans la fonction publique et dans les PME qui pourtant connaissent les conditions de travail les plus difficiles, la précarité, les bas salaires en regard des salariés des grands groupes privés. Or ces instruments sont à la disposition des grandes entreprises pour échapper le plus légalement qui soit aux cotisations sociales et aux impôts. Comme le montre le tableau comparatif ci-contre, ces instruments sont d'autant plus pernicieux que les salariés y ont tout intérêt, du moins ceux qui ont des salaires conséquents et donc une capacité d'épargne. Au-delà des avantages - échapper à l'impôt et aux cotisations sociales, renvoie qui accompagne la baisse de l'impôt sur le revenu depuis 10 ans, s'il s'agit de transformer les salariés en "collaborateurs" soucieux de la gestion de leurs actifs et de leurs rendements et donc de déconnecter le travail de sa rémunération.

Liée à la flexibilité et à la précarité, cette gestion de la force de travail casse les solidarités qui unifiaient le monde du travail. Les déficits récurrents de la Sécurité sociale et du budget de l'Etat sont ensuite mis en avant pour diminuer les prestations et justifier les baisses d'effectifs dans la fonction publique (25 600 MI-SE et Aides Educateurs seront licenciés à la fin de cette année).

La véritable réforme à mener n'est pas celle des retraites mais bien celle de conditions de partage des richesses créées en commençant par la fiscalité. C'est pourquoi nous exigeons la suppression de tous les avantages fiscaux et sociaux sur tous les produits d'épargne.

Coexistence

entre

Il y a un point commun à tout système de retraite, qu'il repose sur des cotisations ou sur de l'épargne : dans les 2 cas, et à tout moment, des prélèvements sont opérés sur ceux qui travaillent et qui produisent les richesses pour permettre à ceux qui ne travaillent pas de vivre. Dans les 2 cas, le revenu net disponible des actifs est diminué des sommes transférées aux retraités (diminué également des autres cotisations et impôts). Ensuite, les 2 systèmes diffèrent dans les modalités du transfert. Dans le système de cotisation-répartition, la cotisation prélevée sur les actifs est versée directement aux retraités.

Dans le système de les actifs est transféré fonds et qui versent

La logique con harmonieuse n'est p retraites par réparti salariale progresse : système des retraites si la rente progresse ; on sait que ceci s contrainte : moins d organismes financi composés d'obligat obligations suppose effectuer un choix er laquelle a été durable de ce différentiel ent national. Une telle bases de financement suppose de comprime aux profits de croît système par réparti Son dépérissement e financière. Les bon: mesure où les salaires contenu. Un système - serait la répartition, complémentaire-obl collectif, ferait appar



Travailler moins pour trava

Il faut vraiment être un simple porte-voix du MEDEF pour proposer, comme le fait Raffarin, un allongement de la durée de cotisations - puisqu'il n'y aurait pas assez d'actifs pour financer les retraites - au moment où les entreprises multiplient les plans sociaux : Daewoo, Metaleurop, Air-Lib, France-Telecom et demain la Banque de France. Et encore ce sont les plans les plus médiatiquement visibles. Combien de fois faudra-t-il répéter que seuls les actifs occupés participent à la création de richesses et qu'ils prennent de ce fait "en charge" les inactifs, les retraités, mais aussi les chômeurs. Avec les politiques de l'emploi qui, depuis vingt ans, n'ont cessé de précariser, de flexibiliser l'emploi, on se retrouve avec 2 289 000 chômeurs (catégorie 1), en fait 3 633 000 si on prend en compte toutes les catégories (Ministère de l'emploi) dont 680 000 le sont depuis plus d'un an. A côté se sont multipliés les formes d'emploi, en particulier le temps partiel qui touche aujourd'hui 16,2 % des salariés sans que ceux-ci l'aient toujours désiré. Chômage, temps de travail réduit, c'est autant de cotisations en moins.

Mais c'est sans compter sur l'imagination très libérale de nos gouvernements. Ainsi le gouvernement Raffarin a pris un certain nombre de mesures ciblées sur les "travailleurs en difficulté" :

- ◆ suppression des cotisations sociales pour les contrats jeunes en entreprise (les jeunes non qualifiés),

- ◆ paiement différé des cotisations : créateurs d'entreprise,
- ◆ reconduction des zones franches qui e les entreprises qui s'y installent d'impé bénéfiques, de taxes professionnelle et fon cotisations sociales patronales... durant Et pour redonner de "l'employabilité" à le marché du travail tend à exclure, il réduire les cotisations sociales pour les s secteur privé payés en dessous de 1,7 fo sans aucune contrepartie. Exonéra cotisations patronales pour les entrepri autant de cotisations en moins.

Une autre méthode plus insidi



e... .

très grande majorité de la population... f, comme celui des assureurs et des d'amener une partie des fonds qui n, mais sans le dire ouvertement. En rt en retraite (42 annuités au lieu de e 37,5 dans le public), gouvernement bre de salariés n'atteindront les 42 e de 65 ans (compte tenu de la durée 'vie active"). Certains seront conduits

à partir avant, sans avoir une retraite à taux plein... et ceux qui le pourront se "paieront" un complément par capitalisation. Alors une 1^{ère} étape aura été franchie par ceux qui veulent voir disparaître le système par répartition.

La Capitalisation

Les retraites par capitalisation c'est un système où de l'épargne est soustraite des revenus d'activité pour être placée et pour procurer des rendements financiers au moment de la retraite. Il y a un lien direct entre l'épargne de chaque personne pendant sa période d'activité et la rente/pension qu'elle perçoit pendant sa retraite. Une personne qui épargne en 2003 accumule des potentialités de rente pour sa future retraite, en 2020 par exemple. Mais la retraite/rente qui lui sera versée en 2020 dépendra uniquement de la rentabilité de l'épargne/capital mesurée en 2020. Pour que le système par capitalisation fonctionne, il faut que, pour une période donnée : rente/rémunération du capital accumulé = retraites perçues par les retraités. L'équilibre à rechercher est : capital accumulé x rendement

du capital = retraites perçues par les retraités.

Avec le système de la capitalisation, l'intérêt des "actifs" qui veulent épargner est de disposer de revenus élevés sur lesquels ils pourront soustraire des sommes de leur consommation. Cet intérêt rentre en contradiction avec celui des retraités/rentiers qui est d'obtenir la meilleure rémunération immédiate de leur capital, ce qui se fait souvent par une réduction de la masse salariale (licenciements, blocage des salaires). La logique globale de la capitalisation tient dans un accroissement continu du capital et dans une progression de son rendement. C'est un système qui joue contre la consommation et contre l'emploi. Avec la capitalisation, le niveau des rentes/retraites dépend de décisions prises par les conseils d'administration des entreprises (quels investissements ? etc.), des banques, des fonds de pension, des "marchés financiers", des spéculateurs, etc. Pour participer aux choix, il ne faut pas être citoyen mais être membre des conseils d'administration. C'est une démocratie censitaire où n'intervient qu'une petite minorité : celle qui a le pouvoir financier.

RETRAITE

Finance impossible

La répartition-cotisation et capitalisation-épargne

L'épargne-capitalisation, l'épargne prélevée sur la cotisation... à des organismes financiers qui gèrent les fonds et en même temps une retraite-rente aux retraités.

La comparaison des 2 systèmes montre que leur coexistence n'est pas possible sur le long terme. Le système de la répartition est en situation plus favorable si la masse salariale est plus élevée et si la concentration capitaliste se poursuit. Le système par capitalisation est en situation plus favorable si la masse salariale est plus faible et si la concentration capitaliste se poursuit. L'obtention d'un bon rendement se poursuit notamment par une masse salariale plus faible et des salaires diminués. Les actifs des entreprises qui gèrent l'épargne-capitalisation sont les actionnaires et d'actions. Or, un bon rendement des actions nécessite des taux d'intérêt réels élevés. Ce serait alors une victoire de la finance contre la croissance réelle, la croissance tirée vers le bas, justement par l'existence d'un bon taux d'intérêt et taux de croissance du produit intérieur brut qui joue contre l'emploi "sape" les emplois de la répartition. Un bon rendement des actions nécessite la masse salariale au maximum pour permettre d'obtenir un bon rendement. Dans tous les cas, ce sont les ressources du système basées sur les salaires qui en seront affectées. Le système inscrit dans la logique de l'accumulation des rendements boursiers n'existent que dans la mesure où les cotisations, et donc les retraites, voient leur pouvoir d'achat diminuer de retraite où le régime de base - droit commun auquel serait adjoint un régime par capitalisation obligatoire, ou volontaire-optionnel, individuel ou collectif. Les oppositions entre le capital et le travail

dans la rémunération des retraités : les rentiers ont intérêt à la multiplication des plans sociaux ; les salariés ont intérêt au plein-emploi et à l'augmentation des salaires. Et, dans les entreprises, ce sont les détenteurs des capitaux, propriétaires, qui ont le pouvoir de décision, pas les apporteurs de travail. Leurs décisions iront régulièrement dans le sens d'une meilleure rémunération du capital et donc d'une moindre rémunération du travail. Ce qui sert d'assiette et de base à la répartition serait donc progressivement rogné.

A terme, le système "capitalisation" ne peut que grignoter le système "répartition". Pour qu'il en aille autrement, il faudrait que le pouvoir de décision dans les entreprises soit totalement inversé. On sait que les entreprises vivent actuellement grâce aux apporteurs de travail, aux apporteurs de capital, aux managers, aux fournisseurs, aux clients, aux collectivités locales et territoriales, à l'Etat... Mais le pouvoir décisif suprême appartient aujourd'hui à ceux qui ont le pouvoir au sein des conseils d'administration des entreprises, c'est-à-dire aux principaux apporteurs de capital. Le fait de rendre les salariés actionnaires de l'entreprise où ils travaillent n'y changerait rien. L'actionnariat salarié, tel qu'il est actuellement mis en place, est essentiellement une méthode utilisée par les employeurs pour tenter "d'intéresser" les salariés au rendement financier de leurs entreprises. C'est à rapprocher d'un système de primes qui bénéficieraient d'avantages fiscaux et sociaux personnels pour les entreprises et pour les salariés. Ces exonérations fiscales et sociales conduisent notamment à réduire les rentrées sociales et les recettes fiscales. Les salariés

qui pourraient être actionnaires de l'entreprise où ils travaillent n'auront jamais les moyens, même regroupés, d'intervenir dans les choix stratégiques de l'entreprise. Leur poids, même collectif, restera toujours réduit par rapport aux principaux actionnaires extérieurs. L'actionnariat salarié ne pourra donc modifier en rien les décisions que voudront prendre les principaux propriétaires de l'entreprise et qui iront vers une meilleure rémunération du capital et une moindre rémunération du travail. L'actionnariat salarié maintient la co-existence impossible entre la capitalisation et la répartition.

POUR UN CAPITALISME À VISAGE HUMAIN...



Travailler tous, pour cotiser tous

pour les personnes âgées, présentant par certains aspects un caractère social... ont été éliminés les travailleurs âgés, les plus de 50 ans par des mises en préretraite. En 1999, seulement 34 % des hommes et 28 % des femmes qui allaient avoir 60 ans dans l'année étaient encore actifs occupés. L'âge médian d'arrêt d'activité est de 57,5 ans pour les hommes, 56,8 ans pour les femmes. Si pour un nombre de travailleurs, la préretraite représente la possibilité de se reposer, de nombreuses entreprises ont utilisé ce moyen pour rajeunir leurs effectifs en faisant payer cette politique à la collectivité. Les chômeurs de plus de 50 ans ont aujourd'hui énormément de difficultés pour retrouver un emploi, ce qui aura

une incidence sur leur retraite. Elimination des travailleurs de plus de 50 ans, c'est autant de cotisations en moins.

Enfin, l'immense majorité des salariés n'est pas mieux lotie. Les hausses de salaire sont limitées au strict minimum et le plus souvent "à la tête du salarié", ce qu'en langage d'entreprise on appelle le mérite. Des hausses de salaire limitées, c'est autant de cotisations en moins.

Les exonérations dont bénéficie le patronat pour "embaucher" alors que, dans le même temps, il licencie massivement, représentaient 2,3 % des cotisations patronales au régime général en 1992 mais 11,2 % de ces mêmes cotisations en 1997. Pour 2003, le chiffre doit être encore bien supérieur. On comprend mieux pourquoi la part des salaires dans la valeur ajoutée a diminué de 10 points en vingt ans au profit bien évidemment des revenus du capital et des marchés financiers.

Ces déficits budgétaires et sociaux générés par les largesses des gouvernements au service d'un patronat qui en redemande justifient ensuite leur réduction par la diminution des dépenses. La réforme des Retraites et, demain, celle de la Santé, trouvent leur origine dans cette politique : prendre à ceux qui ont peu (dernières bassesses : la diminution de l'Allocation personnalisée d'autonomie et la suppression de la Couverture Médicale Universelle pour les sans papiers) pour donner à ceux qui auront les moyens de souscrire des fonds de pension ou des assurances-santé.

Né le 15 août 1945, Alain Juppé a fait valoir ses droits à la retraite du corps des inspecteurs des Finances depuis le 1^{er} janvier 2003. Dès l'âge de 19 ans, il fut élève-fonctionnaire : 4 ans à l'Ecole Normale Supérieure puis 2 à l'ENA. L'agent de la fonction publique d'Etat Juppé a cotisé à la caisse des retraites par répartition pendant 38 ans et 2 mois. Il peut cumuler sa pension (3654 euros) et ses indemnités d'élu (député-maire de Bordeaux, président de la Communauté urbaine...) plafonnées à environ 7800 euros. Ainsi, l'heureux retraité du service public, patron de l'UMP et candidat à la succession de Chirac percevra chaque mois environ 75 000 F

Camarade-collègue de la fonction publique d'Etat !

Tu as raison d'être pensionné à 57 ans et demi ; après tout, c'est un droit conquis par nos aînés et par les luttes qu'ils ont menées. Pour autant, nous attendons de toi quelques explications : pourquoi en remets-tu une louche en parlant d'imposer des "sacrifices nécessaires" aux travailleurs de notre beau pays. Sur ce sujet, tu n'as pas manqué d'entendre les 1ers échos des camarades d'EDF-GDF, cinglant avertissement aux barons du MEDEF, au gouvernement et à certains dirigeants d'organisations syndicales (CFDT, CGT...). Pourquoi ne pas quitter le camp des ingrats, revendiquer avec nous l'intégration des années de formation dans le calcul des annuités - privilège réservé aux élèves fonctionnaires des grandes écoles ? Tu as fait un pas vers nos positions en libérant ton poste 8 mois après les 37,5 ans de rigueur : cet acte solidaire participera à la résorption de la précarité dans la Haute Administration, et nous t'en félicitons. Ton droit au départ à la retraite, tu l'as obtenu grâce au système par répartition, sans fonds de pension ni épargne salariale ni capitalisation. Te voilà avec pile-poil ce qu'il te fallait pour subvenir à tes besoins. Certes, tu t'es bien démerdé en faisant suer la bête -l'Etat- et en cumulant tes sources de revenus. Mais, répétons-le : fi de l'ingratitude, camarade-collègue de la fonction publique d'Etat.

Encore un effort : tu revendiqueras avec nous les 37,5 pour tous, privé et public...Et une retraite comme la tienne !

Une vraie question d' "équité" : les retraites pour les femmes...

Au nom de l'"équité", le gouvernement veut aligner la durée de cotisation du public sur celle du privé (40 ans), préférant ignorer les inégalités criantes qui touchent les femmes en matière de retraite. Ainsi, sur les 3 millions de personnes percevant des retraites inférieures au minimum vieillesse (551,91 euros), 83 % sont des femmes. En 2001, les retraites brutes perçues au titre des régimes de base et complémentaires par les femmes en contrepartie des années de cotisations représentaient en moyenne seulement 67 % de celles des hommes (986 euros contre 1 461). Cet écart est donc très supérieur à l'écart de rémunération qui est encore de plus de 20 %. Ou encore, 40 % seulement des femmes contre 85 % des hommes ont connu une carrière complète. Ces différences s'expliquent par les multiples inégalités et discriminations subies par les femmes dont les carrières sont beaucoup plus brèves et moins bien rémunérées en moyenne : interruption d'activité pour élever les enfants, développement du travail à temps partiel qui est à 95 % féminin, etc. Pour faire reculer cette inégalité face à la retraite, il faut favoriser l'activité professionnelle des femmes à temps plein (équipements collectifs pour l'enfance par exemple) et imposer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.



37,5

Privé / Public annuités pour tous, et pas un jour de plus !

Le 1^{er} février, près de 500 000 personnes ont manifesté pour la défense des retraites dans plus de 100 villes de France. En fin de journée, chacun des 7 dirigeants syndicaux (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA, FSU) se félicitait de la réussite des manifestations et mettait le gouvernement en garde sur le fait d'entendre la rue. Nous retournons le conseil à ces mêmes responsables syndicaux, car entendre la rue devrait les porter à reprendre la revendication "37,5 annuités pour tous, public et privé pour une retraite à taux plein". Cette revendication, largement reprise dans les cortèges -et pas seulement ceux des syndicats SUD et de l'Union SOLIDAIRES- était absente du texte d'appel "unitaire". Nombre de manifestants ne s'y sont pas trompés, comprenant que cette revendication peut et doit faire l'unité du monde du travail contre les projets du MEDEF, du gouvernement et les injonctions de l'OCDE. Ces 37,5 annuités avaient cours pour tous avant la réforme Balladur de 1993, c'est ce que Juppé voulait modifier en 1995 déjà au nom de "l'équité". La CFDT ne veut plus entendre parler et se félicitait, dès la signature de l'appel au 1^{er} février, d'avoir convaincu les autres syndicats de la nécessité d'une réforme des retraites ; cette CFDT qui n'en finit pas de se vautrer dans la collaboration de classe et revendique ouvertement 40 annuités de cotisations pour tous. 37,5 : le nombre irrite le MEDEF, l'OCDE, le gouvernement et une bonne partie de la gauche française. Dans les jours qui ont suivi la publication de ce texte "unitaire", nulle trace d'une référence aux 37,5 annuités pour tous sur les sites internet des organisations dont certaines ont encore cela dans quelques textes de congrès (FO, FSU, CGT). Dans les manifestations, la CGT diffusait un tract national au titre passe-partout : "Une bonne retraite, ça s'impose" ; dans le texte : pas trace de la revendication des 37,5 annuités pour tous.

la bonne nouvelle du 9 janvier...

Le 9 janvier, les agents d'EDF étaient invités à voter "Oui" à une modification de leur système de retraite. CGC, CFTC et CFDT avaient déjà signé, la CGT voulait consulter les salariés en les incitant à avaliser le relevé de conclusions proposé. FO et SUD-Energie appelaient à voter "Non". Malgré les campagnes de la direction et des syndicats signataires ou favorables au projet, les salariés ont voté majoritairement "Non". Cinglant désaveu pour la direction confédérale de la CGT qui soutenait le projet, désaveu également pour les syndicats approuvant le projet sans l'avis des salariés. Dans les manifestations du 1^{er} février, certains tracts CGT se félicitaient de l'attitude des salariés d'EDF-GDF. La CFDT n'a, malgré ce revers, pas hésité à mêler sa voix à celle de Raffarin qui veut passer en force contre l'avis des salariés, arguant que l'accord approuvé par 3 syndicats est majoritaire. Plus de 50% des salariés ont voté contre, la CFDT n'en a que faire... Cette consultation, rampe de lancement espérée du gouvernement pour son projet de réforme des retraites, met un peu de sable dans les rouages d'une campagne "catastrophiste" sans précédent, orchestrée par le gouvernement, le MEDEF et les médias. Elle traduit aussi la méfiance des salariés à l'égard du syndicalisme de délégation. La leçon à tirer de cette gifle aux bureaucraties syndicales est qu'il faudra compter avec les travailleurs contre le démantèlement du système de retraite par répartition.

Ambiguïté revendicative...

Le 9 janvier, le Conseil National de l'Union SOLIDAIRES appelait à la mobilisation le 1^{er} février bien qu'elle ait été, une fois encore, tenue à l'écart des "négociations unitaires". SOLIDAIRES, en implantation croissante dans le privé (78 000 voix aux élections prud'homales de décembre 2002) se prononçait clairement pour 37,5 annuités pour tous (public et privé) pour une retraite à taux plein, revendication qui n'a rien d'utopique puisqu'elle prône un retour à la situation d'avant 1993, or il ne semble pas que la France produise moins de richesse aujourd'hui qu'il y a dix ans. Le 13 janvier, B.Thibault rédigeait une déclaration au titre combatif : "Le gouvernement n'imposera pas sa loi sur l'avenir de nos retraites", mais toujours pas une trace de la revendication de 37,5 annuités pour tous. La revendication faisait son retour dans un tract de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT quelques jours plus tard. Après le revers de la consultation à EDF-GDF, la Fédération énergie de la CGT retardait son congrès national. Après l'appel du congrès de l'Union Départementale-CGT 75 pour la grève du 26 novembre contre l'avis de la direction confédérale, cela commence à faire beaucoup pour Thibault qui semble avoir oublié que "37,5 annuités pour tous public et privé" était un slogan largement repris par les cortèges CGT durant les grèves de 1995. Le 30 janvier, la

FSU et SOLIDAIRES signaient un communiqué commun. La FSU renouait avec la revendication de 37,5 annuités pour tous, revendication un temps abandonnée dans un texte signé par elle, avec la CGT le 23 décembre 2002.

Un enjeu historique...

Lâcher la revendication des 37,5 annuités pour tous n'entraînerait pas seulement l'allongement de la durée de cotisation des fonctionnaires, elle ouvrirait la voie à un allongement pour tous dans les mois suivants. Ce serait la fin de la retraite à 60 ans. Nous savons que l'allongement de la scolarité au cours des 30 dernières années ainsi que le chômage massif des jeunes en âge d'être salariés concourent à l'entrée plus tardive dans le monde du travail. Même la revendication de 37,5 annuités pour tous ne garantit pas une retraite à 60 ans si elle ne s'accompagne pas d'une salarisation de la jeunesse et de la prise en compte des années de "galère" qui précèdent souvent l'entrée dans le salariat. Raffarin, rassurant, dit ne pas vouloir toucher l'âge légal de la retraite. Mais le maintien de cette légalité à 60 ans et l'obligation pour tous de cotiser 40 ans obligeraient de fait celles et ceux qui accèdent à l'emploi au-delà de 20 ans à souscrire aux fonds de pension s'ils veulent partir en retraite à 60 ans. Dans ce processus, les enseignants et plus généralement les catégories A et B de la fonction publique sont bien le public désigné. Quant aux autres, "moins qualifiés", moins payés, sans fonds de pension, ils ne partiront pas à 60 ans, sauf à vivre une retraite de nouvelle galère et de misère.

Depuis 20 ans, le capital organise la précarité dans l'accès au travail. Il veut organiser pour les 20 prochaines années la multiplication des sorties précaires du travail. A terme, la cohabitation d'un système de retraite par capitalisation basé sur le rendement capitalistique des fonds de pension et d'un système par répartition est impossible. Ces 2 systèmes obéissent à des logiques contraires : celle du capital et celle de la solidarité entre les générations. Une cohabitation ne serait que "grignotage" du système de répartition par celui de la capitalisation et au bout du processus : la paupérisation assurée d'une partie importante des retraités. La casse du système par répartition est le fer de lance des projets du MEDEF, du gouvernement et de toute la bourgeoisie mondialisée. Elle conditionne la mainmise des marchés financiers sur les milliards versés chaque année en retraite.

"37,5 annuités pour tous, privé public pour une retraite à taux plein de 75% du dernier (ou du meilleur) salaire" ne constitue pas une simple divergence entre les syndicats, c'est la lutte centrale, qui détermine le reste, et que doit engager l'ensemble du monde du travail contre le capital. Prendre le risque de perdre cette bataille faute de l'avoir menée serait une défaite majeure du mouvement ouvrier. Elle ne ferait qu'accroître la crise du syndicalisme en précipitant la résignation des travailleurs, ramenant ainsi les positions acquises dans l'opposition capital/travail plusieurs décennies en arrière.

Qui dit quoi ?

La réconciliation CFDT-CGT de l'après 95 a pour conséquence l'aspiration de celle-ci dans la spirale social-libérale de celle-là. En matière de retraite, cela se traduit par l'abandon (pour l'instant) par la CGT d'une revendication qui peut faire la force du monde du travail face au Capital (MEDEF, gouvernement et instances du libéralisme international). Seule la mobilisation peut troubler le face à face des 2 directions confédérales. La réussite du 1^{er} février est

plus importante pour la suite que les graves manques du texte d'appel : une unité de façade, des hésitations à engager une véritable lutte sociale contre un adversaire qui, lui, a décidé d'engager la bataille pour abaisser le coût du travail.

Le 4 février, après l'intervention de Raffarin devant le Conseil Economique et Social, la CGT écrit : "Le premier ministre se refuse à revenir sur le processus en œuvre depuis dix ans avec les décisions Balladur qui aboutiront à une baisse de 1/3 des retraites dans une génération (indexation sur les prix et non sur les salaires, allongement à 25 ans de la période de référence, passage à 40 ans de cotisation.)"

C'est vrai, Raffarin refuse, mais que revendique la direction de la CGT ? Dans le même texte : "... faire prendre en compte les exigences majeures rappelées dans la déclaration commune du 7 janvier (...) obtenir la mise en cause du processus Balladur de 1993 pour le secteur privé qui provoque l'effondrement des retraites. Ces exigences comme le refus d'un alignement par le bas pour les régimes du secteur public, sont autant de priorités...". L'idée fait son retour, la formulation reste prudente et ne laisse pas apparaître clairement la revendication "37,5 annuités pour tous privé public pour une retraite à taux plein" (ça va toujours mieux en le disant), pas plus que la pétition nationale CGT du 10 février.

Au lendemain des manifestations du 1^{er} février, la CFDT écrivait : "La déclaration commune, signée par 7 organisations le 6 janvier dernier, illustre aussi ce rapprochement des positions. Haut niveau de retraite, départ à 60 ans à taux plein dès 40 ans de cotisation, mesures spécifiques pour les travaux pénibles, développement des politiques d'emploi, de tous ces points les syndicats ont fait leur priorité". Le texte du 1^{er} février est la grande satisfaction de la CFDT, déclaration sans cesse remise en avant pour ne pas laisser de distances à la CGT et à FO. Après l'intervention de Raffarin, Chérèque dit : "La CFDT prendra ses responsabilités jusqu'à soutenir une réforme si elle est claire, si elle reprend les éléments principaux de nos propositions".

FO tente d'éclairer les divergences entre CFDT et CGT : "Si à la CFDT, on estime que le gouvernement a "visiblement entendu les salariés qui ont manifesté dans toute la France" samedi dernier, ce n'est pas le sentiment de la CGT et de FO qui appellent les salariés à se mobiliser". FO se retrouve dans une situation assez analogue à celle de novembre 1995 : on voudrait bien y aller mais pas seul. De là quelques appels du pied à la CGT. FO se découvre davantage : "Marc Blondel a rappelé à Fillon et Delevoye que les salariés n'avaient pas manifesté samedi dernier pour l'allongement de la durée de cotisation" et use d'une pirouette pour évoquer les 37,5 annuités pour tous, sans en faire un point de clivage : "Il faut donc dire clairement qu'allonger celle-ci (la durée de cotisation) au-delà (de 37,5 annuités) est une solution illusoire puisqu'elle aurait pour objectif principal de réduire le montant calculé des retraites des salariés. Il y a donc urgence à revenir sur les dispositions des lois Balladur de 1993. (...) Depuis les travaux du COR, on sait que cette mesure ne coûterait que 0,3 point de PIB supplémentaire à l'horizon 2040". Dans La Tribune du 10 février, Blondel déclare, plus explicite, que 37,5 annuités pour tous "c'est parfaitement possible".

La direction CFDT est dans les bras de la contre-réforme. FO s'en tient aux finasseries stratégiques habituelles. La CGT voit gonfler ses tourments internes. Bref, l'art de ne pas écrire les choses en laissant croire qu'on les a dites... un jeu de dupes et de billard à 3 bandes dont nous ne saurions rester spectateurs.

Agir pour convaincre et casser le face à face CGT-CFDT, élément déterminant quant aux suites rapides à donner aux manifestations du 1^{er} février. Cela passe nécessairement par une campagne contre la fatalité et par des initiatives qui associent travailleurs du public et du privé. L'enjeu n'est pas l'unité à minima des appareils syndicaux pour des demis victoires qui sont toujours de vraies défaites, mais bien l'unité du monde du travail pour défendre et accroître des positions acquises par des décennies de luttes.

SUD-Education Clermont-Ferrand

